

ASSEMBLÉE NATIONALE29 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 6

Après la première occurrence du mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin de la phrase :

« faire de la prévention du suicide une cause nationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon un rapport du ministère de la Santé de 2011, 10 524 Français se sont donné la mort en 2011, ce chiffre est extrêmement élevé (trois fois plus que celui des morts dues aux accidents de la route). La lutte pour la prévention du suicide doit donc être une véritable cause nationale, la vie des Français doit être protégée par des textes de loi, et en aucun cas ils ne doivent encourager les pulsions suicidaires.